CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

MISSION :

Accompagner des hommes ou des femmes auteurs de violences conjugales et familiales, orientés par la justice, des partenaires extérieurs ou accueillis dans le cadre d'une démarche volontaire.
Les objectifs du CPCA régional en Bourgogne-Franche-Comté sont de protéger les victimes (par la responsabilisation des auteurs de violence), éloigner du domicile conjugal (par l'accueil en hébergement d'urgence collectif), lutter contre la récidive (par un accompagnement psychologique et social individualisé), harmoniser le parcours d'accompagnement et assurer une veille après la prise en charge pendant 12 mois.
Sur Mâcon, pour le CPCA 71, il s'agit essentiellement d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement psychologique individualisé, accessible 2 jours par semaine.

IMPLANTATION :

Dijon : ADEFO / ALTHÉA (Pilotage Interdépartemental)
Mâcon : Le Pont
Nevers : ANAR
Yonne : Croix-Rouge
Auxerre : CCAS

FINANCEMENT :

Ministère de la Justice

Données quantitatives

Nombre de personnes suivies	TOTAL	Dont hommes	Dont femmes	Dont en couple	Avec la personne victime
En 2024	**47**	**44**	**3**	**12** soit 25,53 %	**2**
En 2023	30	28	2	16	6
En 2022	19	16	3	17	8

En 2024, 36 orientations dont 4 sans suite.

Sur les 47 personnes en suivi sur l'année, seulement 3 femmes, soit 93,60 % d'hommes, proportion similaire à l'année précédente.

Sur l'ensemble de l'effectif, 25,53 % sont en couple dont 16,66 % avec la victime ; soit plus de personnes seules que l'an dernier, qui étaient pour moitié en couple et pour plus d'un tiers avec la victime.

17 personnes sont considérées sorties et en fin d'accompagnement, majoritairement suite aux absences répétées aux rendez-vous et sans nouvelle de leur part ; tous encore sous l'injonction d'une obligation de soins donc susceptibles de revenir sur le dispositif, ce qui s'est produit pour une personne au cours de l'année écoulée.

Néanmoins :

- 3 fins de prise en charge discutées suite aux termes des injonctions de soins ;
- 1 incarcération ;
- 1 erreur d'orientation ;
- 1 fin de prise en charge après échanges du fait que l'espace d'écoute était une trop grande source d'angoisse.

Au 31 décembre 2024, 30 suivis en file active pour 13 en cours au 31 décembre 2023 soit +230,76 % ; parallèlement une augmentation du nombre de suivis sur l'année de plus de 156,66 % par rapport à 2023, qui s'expliquent par l'augmentation du nombre d'orientations et un meilleur repérage du dispositif, notamment par le SPIP.

Lieux d'habitation	**Mâconnais**	**Tournugeois**	**Chalonnais**	**Louhannais**
En 2024	**39**	**2**	**5**	**1**
En 2023	27	2	/	1
En 2022	21	2	/	1

82,98 % du public accueilli est issu du secteur mâconnais, essentiellement Mâcon.
5 suivis sur Chalon-sur-Saône depuis septembre 2024 et la mise en place des permanences du CPCA 71 au SPIP, le mercredi par quinzaine.
La mobilité n'est pas une problématique identifiée pour le public accueilli, majoritairement détenteur du permis de conduire et motorisé, néanmoins 2 suivis sur Tournus orientés par Le Pont nécessitent que l'accompagnement psychologique s'effectue dans les bureaux de l'association sur place.

Répartition par âges	**Moins de 25 ans**	**De 25 ans à 55 ans**	**Plus de 55 ans**
En 2024	**7 (14,89 %)**	**40 (85,11 %)**	**0**
En 2023	4 (13 %)	22 (73 %)	4 (13 %)
En 2022	0	18 (95 %)	1 (5 %)

Des catégories d'âge moins élargies qu'en 2023, avec la grande majorité appartenant à la tranche d'âge des 25/55 ans.
La proportion des moins de 25 ans reste stable autour des 14 %.
Aucune personne en suivi a plus de 55 ans, alors qu'ils étaient 13 % en 2023.

Orienteurs	**SPIP**	**ASEF**	**SAVS**	**Médecin de ville**	**AEM**	**Le Pont**	**MDS**	**Dont démarche volontaire**
En 2024	**43**	**/**	**/**	**/**	**/**	**3**	**1**	**0**
En 2023	27	/	/	/	/	3	/	0
En 2022	14	1	1	1	1	1	/	4

Parmi les 47 suivis, 91,49 % sont des orientations par le SPIP71, dont 11,63 % par le SPIP Chalon-sur-Saône.
Aucune démarche volontaire sur 2024.
Concernant les 3 orientations Le Pont, elles proviennent des dispositifs CHRS et SARS.

Justice	Plainte de la victime	Incarcération	Aménagement de peine
En 2024	**7**	**3**	**2**
En 2023	10	2	2
En 2022	15	3	1

Seulement 14,89 % des personnes suivies ont fait l'objet d'une plainte par la victime, 6,38 % ont connu l'incarcération et 4,25 % ont bénéficié d'un aménagement de peine.

Logement	Locataires	Hébergés	SDF	Propriétaires
En 2024	**33**	**14**	**0**	**NR**
En 2023	24	6	0	0
En 2022	17	1	0	1

Les personnes accueillies sur le CPCA ne font pas remonter de problématiques particulières vis-à-vis du logement, 70,21 % sont en logement autonomes, néanmoins cette proportion est en baisse par rapport à 2023 (80 %).
Parmi les 14 personnes hébergées :

- 1 en centre d'hébergement ;
- 2 chez leurs parents ;
- 11 chez des tiers.

Ressources	Salaires	Assurance chômage	RSA	AAH	Invalidité	Retraite	Sans ressources	Non communiqué
En 2024	**30**	**11**	**2**	**0**	**0**	**0**	**4**	**/**
En 2023	20	2	2	/	/	1	2	3
En 2022	16	1	0	1	0	0	1	0

63,83 % des personnes reçues au CPCA sont en situation d'emploi, soit une proportion en baisse par rapport aux années précédentes (67 % en 2023 et 84 % en 2022).
D'où l'expression peut être des hypothèses suivantes :

- Les personnes les moins précarisées se sont saisies du dispositif plus rapidement la première année ;
- Les personnes avec des ressources salariales stables s'orientent davantage sur des suivis de villes, plus coûteux.

Seulement 4,25 % sont bénéficiaires du RSA.

Parmi les causes des situations sans ressources :

- 1 absence de droit au séjour ;
- 2 moins de 25 ans ;
- 1 non recours aux droits.

23,40 % sont en recherche d'emploi et perçoivent une allocation chômage, soit un public qui connait le milieu professionnel et qui n'est pas forcément très marginalisé.

Emploi	CDI	CDD	Entreprise individuelle	Secteurs d'activité
En 2024	**18**	**11**	**1**	**Industrie - Bâtiment**
En 2023	17	/	3	Industrie – Bâtiment - Restauration Mécanique – Social - Artistique
En 2022	15	/	2	Industrie - Mécanique Administration - Social - Artistique

Parmi les 30 personnes qui travaillent :

- 1 CDI en ESAT ;
- 1 CDD d'insertion ;
- 1 auto-entrepreneur.

Les autres sont en CDI ou CDD, notamment intérimaires, en tant qu'ouvriers qualifiés.

Données qualitatives

Faits marquants :

210 rendez-vous programmés en 2024, pour 151 entretiens menés soit 28,09 % des rendez-vous non honorés, donc une plus forte mobilisation qu'en 2023, où 50 % des RDV étaient manqués.

La mise en place des permanences deux mercredis par mois sur l'antenne du SPIP de Chalon-sur-Saône à compter de septembre 2024.

Une situation d'urgence avec sollicitation de la personne à être réincarcérée.

L'alcool est majoritairement présent au moment des faits de violence et les personnes en suivi en consomment régulièrement.
Sur les 47 personnes reçues en 2024, 2 ne consomment pas du tout d'alcool.

Aucun n'est suivi par un psychiatre à son entrée sur le dispositif, des orientations sont initiées au cours de l'accompagnement, une hospitalisation a été proposée et mise en place courant de l'année.

Majoritairement le public est récidiviste dans le passé mais aucun nouvel acte de violence est porté à la connaissance durant le suivi.

Activités spécifiques :

Pour chaque nouveau suivi, le processus d'accompagnement proposé est le suivant :

- 2 entretiens dits d'"Accueil" sont programmés pour comprendre la dynamique et les difficultés exprimées ;
- À l'issue, est défini un nombre de séances au cas par cas (de 6 à 10 séances), avec des objectifs explicitement définis ;
- Les séances se déroulent à un intervalle de 15 jours, voire 3 semaines ;
- Chaque entretien dure approximativement 1h ;

L'accompagnement peut se poursuivre au-delà.

Financièrement, chaque séance fait l'objet d'un paiement forfaitaire de 5 euros pour tous, quelques soient les ressources, contre remise d'un justificatif.
Pour les personnes sans ressources (RSA bloqué, fin de droits, situation irrégulière…), la participation n'est pas demandée ; globalement ce paiement ne fait l'objet d'aucune revendication directe mais quelques dettes sont à noter.

Actions collectives et partenariales :

Concernant le SPIP :

- Des potentielles rencontres en réunion d'équipe sur Mâcon et Chalon-sur-Saône, parallèlement aux appels téléphoniques et échanges de mails avec les conseillers sur les situations particulières ;
- Des retours par attestations sur les présences.

Initié et porté par le SPIP, à l'issue du COPIL de février 2024, des rencontres ont eu lieu à 2 reprises autour d'un travail partagé sur la rédaction d'une convention de fonctionnement entre l'AEM et Le Pont, avec l'idée de temps collectif mis en place conjointement, la convention n'a pas été terminée ni signée en 2024.

D'autres rencontres partenariales ont pu se mettre en place en 2024, notamment avec la PASS de l'hôpital de Mâcon, le Centre de Santé 71 et le service d'Aide Educative à Domicile du CD71.

Plaintes et réclamations :

Aucun mécontentement n'a été signalé par écrit au CPCA par une personne accueillie ou son représentant légal au cours de l'année 2024.

Événements indésirables et évènements indésirables graves :

Aucun évènements indésirables et évènements indésirables graves n'a été signalé au cours de l'année 2024.
À noter toutefois la situation citée ci-dessus d'un jeune en suivi depuis quelques semaines, lors d'un entretien, accompagné par sa sœur et sa tante, qui a sollicité lui-même d'être à nouveau incarcéré, exprimant craindre de passer à l'acte sur un membre de la famille.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2024 :

L'intervention du CPCA sur Chalon-sur-Saône a été engagée à compter de septembre 2024, à hauteur de 25 % du temps de travail.

Une évaluation sociale est systématiquement faite lors des premiers entretiens avec une proposition d'orientation sur un dispositif adapté en cas de besoin.

Le projet d'un groupe de marche ou de moment de sport partagé n'a pas pu se mettre en place, faute de temps et de la difficulté à mobiliser sur des créneaux qui conviennent au plus grand nombre.

La rencontre des réseaux VIF locaux n'a pas pu se mettre en place, à envisager sur un temps départemental pour faciliter sa mise en œuvre.

La mise en place d'une convention tripartite, initiée par le SPIP 71, en terme de coordination et de co-construction territoriale entre l'AEM et Le Pont, en collaboration avec les tribunaux, l'État et le SIAO n'a pas pu être rédigée dans sa globalité, au-delà des séances de travail néanmoins initiées courant du 1er semestre 2024.

Perspectives 2025 :

L'un des objectifs recherchés est d'amener davantage l'action de l'antenne 71 dans la dynamique du CPCA régional Bourgogne-Franche-Comté.

La continuité des interventions proposées sur Chalon-sur-Saône est à consolider.

Il est également envisagé de présenter l'action du CPCA à l'occasion des formations internes aux Violences Intra Familiales, animées par Solidarité Femmes 21.

Mener à terme, la rédaction d'une fiche mission du CPCA, dans le cadre d'un travail engagé par le réseau VIF MBA.

Le COPIL annuel du CPCA 71 programmé le 17 février 2025 est l'occasion d'échanger sur la dynamique partenariale. Ainsi est envisagée la rédaction d'une convention cadre (état des lieux et principes fondateurs), entre le SPIP71, France Victimes, le CPCA (Adefo et Le Pont) et les parquets de Mâcon et Chalon-sur-Saône.

Le COPIL est également l'occasion de présenter les mesures proposées dans le cadre de la Justice Restaurative par le SPIP 71.

Sur 2025, concernant le maillage partenarial, sont envisagées diverses rencontres, notamment avec le réseau VIF MBA, les réseaux VIF au niveau départemental et Vie et Liberté.

LEXIQUE

ADEFO :	Association Dijonnaise d'Entraide des Familles
AEM :	Association d'Enquête et de Médiation
ANAR :	Association Nivernaise Accueil et Réinsertion
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CD :	Conseil Départemental
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
CHRS :	Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale
COPIL :	Comité de Pilotage
CPCA :	Centre de Prise en Charge des Auteurs
ESAT :	Etablissements ou Services d'Aide par le Travail
NR :	Non Renseigné
MBA :	Mâcon Beaujolais Agglomération
PASS :	Permanence d'Accès aux Soins
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SARS :	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SDF :	Sans Domicile Fixe
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
VIF :	Violences Intra-Familiales